



**COMPTE RENDU  
SEANCE DU MERCREDI 12 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 juin à 20h00  
Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en session ordinaire  
sous la présidence de Guillaume MARTIN, Maire de EPIEDS.

**ETAIENT PRESENTS**

Guillaume MARTIN, Guy LANDAIS, Frédéric CAMUS, RUEL Jérôme, Manuella MAINDRON Stéphanie  
BELLAMY, Rachelle BESSON, Magali MOREAU, Marcelle RAS Patricia RHEAU, Jean-Jacques THBAUT

Secrétaire de séance : Marcelle RAS

**ABSENTS EXCUSES :**

Fabian MERCIER,

**ABSENT**

Philippe BLANCHIN, Mickaël ORY, Benoît QUINTIN

---

. Nombre de membres en exercice :	15
. Nombre de membres présents :	11
. Nombre de pouvoirs :	01
. Nombre de votants :	12

Date de convocation :	7 juin 2024
Date d'affichage de la présente délibération :	17 avril 2024
Date d'envoi à la Sous-Préfecture :	17 avril 2024

**Séance du Mercredi 12 juin 2024 – 20 h 00 / Levée de séance 22 h 09**

**La nomination de Marcelle RAS comme secrétaire de séance est approuvée par l'assemblée.**

**Le contenu du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 3 avril 2024 n'a soulevé aucune observation.  
Il est approuvé par l'assemblée.**

N°1

**DEVIS SAS JEAN ROBERT – TRAVAUX DE RENOVATION DE TOITURE 2 RUE DE LA TOUCHE**

**DEVIS ENTREPRISE JEAN ROBERT SAS N° 23241001 DU 5 JUIN 2024**

**Travaux de rénovation de toiture Bâtiment 2 rue de la Touche**

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation de toiture sur le bâtiment situé 2 rue de la Touche ;

Considérant le devis n°23241001 du 5 juin 2024, établi par l'entreprise de SAS Jean ROBERT ;

Considérant que cette opération sera inscrite au compte 21311 « Construction » « Bâtiments Administratifs »,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;**

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise SAS Jean ROBERT sans les options pour un montant de 3328.68 € HT, soit un montant de 3994.42 € TTC en dépenses de d'investissement sur l'année 2024
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N°2

**DEVIS GUIOCHEAU N° 2024 116 DU 25 AVRIL 2024**

**DEVIS GUIOCHEAU N°2024116 DU 25 AVRIL 2024**

Considérant la nécessité de réaliser des travaux dans l'annexe de la Mairie,

Considérant le devis 2024116 établi par la Société GUIOCHEAU pour un montant de 2408.95 TTC ;

Considérant que cette opération sera inscrite au compte 615221 « Entretien et réparation » « Bâtiments public »,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise GUIOCHEAU pour un montant de 2007.49 € HT, soit un montant de 2408.95 € TTC en dépenses D'investissement.
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N°3

**SOREGIE VIENNE – CONTRAT DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE A PRIX LIBRE**

Le 22 mars 2023, le conseil municipal a souscrit à l'offre classique SOREGIES Idéa pour une durée indéterminée.

Considérant que l'offre SOREGIE IDEA dont la collectivité bénéficie depuis plusieurs années n'est plus commercialisée ;

Considérant que cette offre est remplacée par l'offre « SOREGIE 100% Poitou'Vert » ;

Vu les articles L.2122-1 et R.2122-8 du code de la commande publique,

Vu le Code de l'Energie,

Il est proposé au Conseil Municipal de remplacer l'offre actuelle par l'offre « SOREGIE Poitou'Vert »

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

- **DECIDE** de remplacer l'offre actuelle, par l'offre « SOREGIE 100% Poitou'Vert » le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA applicable dès réception par SOREGIES de la notification du contrat signé,
- **AUTORISE** la signature par Monsieur Le Maire du nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES 100% Poitou'Vert ».

N°4

**CREATION D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET**

**Le Maire informe l'assemblée :**

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins de service il convient de créer un emploi pour les besoins à la restauration scolaire et à l'entretien des locaux.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'Agent Technique à temps non complet d'une durée de service de 24 heures 30 minutes, soit 24,5/35<sup>ème</sup> pour la restauration scolaire et l'entretien des locaux de l'Ecole à compter du 8 juillet 2024.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade **d'Adjoint technique territorial**.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

N°5

**NOMINATION D'UN REGISSEUR DES REGIES DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES LOCATIONS DE LA SALLE ET DES PHOTOCOPIES**

Considérant l'arrêté en date du 01.03.2010 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des locations de salles communales,

Considérant l'arrêté n°2024-10 mettant fin aux fonctions de régisseur titulaire de Mme JOUNEAU-BROUTIN Nathalie,

Vu la nomination de Mme VIAU Christelle au poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Dans l'attente de l'avis favorable de la Direction Générale des Finances Publiques pour la nomination de Mme VIAU Christelle audits titres,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la nomination de Mme VIAU Christelle au titre de régisseur titulaire des régies de recettes pour l'encaissement des locations de salles et des photocopies ;
- **REFUSE** la constitution d'un cautionnement par Mme VIAU Christelle ;

N°6

**ACHAT D'UNE BARQUE - ETANG**

Considérant les besoins des services techniques en vue de faciliter l'entretien de l'étang ;

Monsieur le Maire, propose l'acquisition d'une barque de type ARMOR appartenant à Monsieur Stéphane GOURDIEN, Domicilié 285, rue des Fleurs « Balloire » 49260 MONTREUIL-BELLAY.

Le prix de la barque est fixé à 650.00 euros (Six Cent Cinquante euros).

Cette dépense sera imputée au compte 2158 « Autres installations, matériel et outillages techniques »

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- **DECIDE de l'achat d'une barque au prix de 650.00 euros (Six Cent Cinquante euros)**
- **Cette dépense sera imputée au compte 2158 « Autres installations, matériel et outillages techniques »**

- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N°7

**TRAVAUX DE BRANCHEMENT D'EAU POTABLE 2 RUE DE LA TOUCHE**

Considérant le besoin de réaliser des travaux de branchement d'eau au 2 rue de la Touche,

Considérant le devis reçu de la SAUR en date du 7 mai 2024 ;

Considérant que cette opération est de l'ordre de 1942.17 € TTC, et sera imputée au compte : 213.5.1 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions 21351 Bâtiments publics »

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **REFUSE** le devis reçu de la SAUR pour un montant de 1942.17€ TTC
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche relative à cette opération.

N°8

**ENTREPRISE JUSTEAU – TRAVAUX DE VOIRIE : AMENAGEMENTS DES BOURGS**

**ADHESION A L'ASSOCIATION « COORDINATION AUTONOMIE »**

Monsieur le Maire a proposé aux membres du conseil municipal d'adhérer pour l'année 2024 à la l'association « Coordination Autonomie » dont la cotisation s'élève à 30 € (Trente euros) pour les personnes morales.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **ADHERE** pour l'année 2024 à l'association « Coordination Autonomie » dont la cotisation s'élève à 30 € (Trente euros) pour les personnes morales.
- 
- **CHARGE ET AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Epieds, le 24 juin 2024

Le Maire,

La secrétaire de Séance,

Guillaume MARTIN

Marcelle RAS